



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE du 13 décembre 2022**

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 7 décembre 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M. Jean-Claude BOISSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND).

Objet : Décision Modificative n°3 Exercice 2022 du budget du Service de Soins Infirmiers À Domicile

**EXPOSÉ**

Cette Décision Modificative a pour objet de mettre en conformité les crédits votés au Budget Primitif 2022 du SSIAD suite à la notification par l'ARS, reçue le 9 décembre 2022, de l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 modifiant les dotations forfaitaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration, sur l'exercice en cours, de voter les crédits suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

<b>Imputation</b>	<b>Crédits à augmenter à voter</b>	<b>Montant</b>
	<b><u>Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante</u></b>	
61118	Autres	26 000,00 €
	<b><u>Groupe II – Dépenses afférentes au personnel</u></b>	
64111	Rémunération principale des titulaires	15 000,00 €
64131	Rémunération principale des non titulaires	10 103,10 €
	<b>Total</b>	<b>51 103,10 €</b>

## Recettes

Imputation	Crédits à augmenter à voter	Montant
	<b>Groupe I – Produits de la tarification</b>	
731112	Dotation globale SSIAD	50 130,77 €
731212	Dotation globale SSIAD	972,33 €
	<b>Total</b>	<b>51 103,10 €</b>

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la Décision Modificative n° 3 du budget 2022 du Service de Soins Infirmiers À Domicile.

Vote : **10 voix POUR (dont 2 pouvoirs).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 13 décembre 2022

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20221220-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-12-2022

Publication le : 21-12-2022

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



Mis en ligne le

21/12/2022